



## Feuille de renseignements n°2

# Lutte contre les fermetures

Postes Canada effectue une révision de son réseau national et la toute première étape de cet examen a été l'annonce de la fermeture du centre de tri de Québec. La présente feuille de renseignements explique la situation du service postal et des emplois à Québec et décrit ce qui risque de se produire dans le reste du pays.

### Québec

Le 3 août 2005, Postes Canada a annoncé son intention de fermer le centre de tri de Québec et de transférer les opérations de traitement du courrier à Montréal.

### Emplois

La fermeture du centre de tri de Québec va entraîner l'élimination de 302 emplois de l'unité de négociation du STTP. Selon Postes Canada, aucun travailleur permanent ne perdra son emploi. Mais la ville de Québec verra disparaître de façon définitive 302 emplois, sans compter les dizaines de travailleurs et travailleuses temporaires qui seront mis à pied. Les travailleuses et travailleurs qui ont un emploi permanent ou à temps partiel seront réaffectés à d'autres classes d'emplois. Ceux qui sont à temps partiel verront diminuer de beaucoup leurs chances d'obtenir un emploi à plein temps. Des postes de jour seront éliminés, ce qui obligera un plus grand nombre de travailleurs et travailleuses à travailler de nuit. Ils devront attendre que le courrier revienne de Montréal.

### Service

Postes Canada soutient que le transfert du courrier à Montréal lui permettra d'améliorer le service, du moins pour ce qui est du courrier destiné à Montréal, tout en respectant les normes de livraison à Québec.

Il est totalement illogique de charger le courrier de Québec dans des camions pour ensuite le transporter jusqu'à l'extrémité ouest de Montréal, où après avoir été traité, il sera rechargé dans des camions pour être enfin ramené à Québec.

Quand Postes Canada affirme qu'elle va améliorer le service, il est difficile de voir comment cela pourrait être vrai. Postes Canada soutient qu'environ 70 % du courrier trié à Québec est destiné à Montréal. Selon elle, en le transférant tout de suite à Montréal, elle améliorera le service. Mais elle se trompe. Une très grande partie du courrier destiné à Montréal a toujours été expédié à Montréal directement sans être trié à Québec. Le transfert de tout le courrier à Montréal ne modifiera en rien le traitement de ce courrier et ne permettra pas d'améliorer le service.

Envoyer le courrier à Montréal et fermer l'établissement de Québec sont des mesures qui n'ont absolument rien à voir avec l'amélioration du service. Postes Canada espère tout simplement améliorer son rendement en vendant l'établissement de Québec et en éliminant des emplois.

### Des difficultés à Postes Canada?

Postes Canada laisse entendre qu'elle a décidé de fermer le centre de tri de Québec parce qu'elle fait face à une diminution des volumes de courrier, à une augmentation des points de remise et à une hausse des coûts associés aux salaires, au régime de retraite et aux avantages sociaux.

Postes Canada parle d'une diminution des volumes depuis un grand nombre d'années déjà. Et pourtant, les volumes n'ont pas encore diminué. En fait, l'an dernier, ils ont augmenté. Les points de remise augmentent et n'ont cessé d'augmenter tous les ans depuis la création du service postal. Nos salaires, notre régime de retraite et nos avantages sociaux sont comparables à ceux de travailleuses et travailleurs syndiqués qui effectuent un travail semblable.

Le problème est le suivant : la gestion de Postes Canada en est une d'entreprise privée et non de société d'État. Les sociétés d'État se conforment à des objectifs d'intérêt public fixés par le gouvernement. Elles ne fonctionnent pas comme des entreprises soumises à des objectifs purement commerciaux. Leur gestion est censée prendre appui sur les meilleurs intérêts de la population. L'évaluation du rendement des sociétés d'État doit se faire en fonction des avantages sociaux et économiques qu'elles produisent et non strictement en fonction des profits qu'elles réalisent.

## À quoi faut-il s'attendre?

Postes Canada a avisé le STTP qu'elle révisait son réseau national, et que sa révision incluait également les établissements mécanisés de traitement du courrier. Le centre de tri de Québec était le premier sur la liste et il a été le premier à être fermé. Il faut probablement s'attendre à d'autres fermetures.

Postes Canada prétend que son réseau national ne comprend pas les bureaux de poste situés en région rurale. Mais chaque fois que, dans un bureau de poste rural, il y a décès ou départ à la retraite du maître de poste ou encore un incendie ou l'échéance du bail, Postes Canada soumet ce bureau à un examen.

## Fermetures à ce jour

Depuis 2001, Postes Canada a déjà fermé de façon permanente ou temporaire près de 50 bureaux de postes ruraux, et ce, malgré le moratoire qui interdit la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans les petites collectivités.

Pour tenter de calmer la grogne suscitée par ces fermetures, John McCallum, ministre responsable de Postes Canada, a récemment déclaré que l'engagement du gouvernement fédéral au sujet du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux demeurerait « indéfectible ». Le ministre a toutefois admis du même souffle qu'un certain nombre de fermetures étaient peut-être inévitables.

## Processus démocratique : essentiel

Dans sa déclaration, le ministre McCallum indique que Postes Canada va dorénavant l'informer de toute fermeture d'installation postale et que son personnel à lui va transmettre ces renseignements à la députée ou au député de la circonscription visée. Il donne aussi la vague assurance que Postes Canada travaillera avec les « autorités locales » pour voir si un certain nombre de bureaux de poste ne pourraient pas rouvrir leurs portes. Il ne fait aucune mention de la population, des conseils municipaux, des syndicats des postes ou des principaux intervenants. Que des autorités locales.

Ces propos sont à mille lieux de l'engagement que le gouvernement libéral avait pris lorsqu'il avait fait l'annonce du moratoire en 1994. Il avait alors « promis » de ne pas modifier cet engagement sans d'abord tenir des consultations approfondies et exhaustives avec les comités d'usagers du service postal ». « Ce sont les gens qui décideront », avait-il ajouté.

Les comités d'usagers du service postal n'existent plus et il n'existe aucun processus précis pour la tenue de « consultations approfondies et exhaustives ». Les gens n'ont aucun pouvoir de décision sur l'avenir de leurs bureaux de poste.

Il importe d'établir un processus uniforme et démocratique pour la mise en œuvre de changements s'appliquant au réseau public de bureaux de poste, de comptoirs postaux et d'établissements postaux. La population et les travailleurs et travailleuses des postes doivent participer à ce processus, et ce, *autant dans les régions rurales que dans les régions urbaines.*

**Le STTP souhaite que le gouvernement fédéral instruisse Postes Canada de prendre les mesures suivantes :**

1. annuler la fermeture du centre de tri de Québec et de tout autre projet de fermeture ailleurs au pays.
2. tenir des consultations auprès du public, des syndicats des postes et des autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui permettra de décider des modifications à apporter au réseau de Postes Canada.
3. maintenir, élargir et améliorer le réseau postal public.